

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien d'une zone verte à l'avenue des Eidguenots».

Rapport de M. Thierry Piguet.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 18 avril 2007 à la commission des pétitions qui l'a renvoyée à son tour à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de sa séance du 30 avril 2007.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 22 mai 2007, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, pour étudier cette pétition.

Que M. Christophe Vuilleumier qui a assuré la prise de notes soit vivement remercié pour ce travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Audition des représentant-e-s de l'Association du quartier des Eidguenots: M^{me} Michèle Polastri, M. Jean-Daniel Bohnenblust et M. Patrick Chauveau

L'Association du quartier des Eidguenots, situé entre l'avenue d'Aire et les bords du Rhône, a lancé une pétition qui a récolté plus de 400 signatures en cinq jours, afin de sauvegarder la zone de verdure comprise entre le cycle d'orientation de Cayla et la campagne Masset. Cette démarche a été motivée par le fait que l'association a appris qu'une requête en autorisation de construire pour cinq villas (*Feuille d'avis officielle* (FAO) du 21 février 2007) pourrait être refusée au profit de la construction d'immeubles.

En effet, une demande d'information concernant trois immeubles est parue dans la *FAO* du 18 mai 2007. Ce quartier de villas se situe en zone de développement 3, mais aucun plan localisé de quartier n'est prévu pour l'instant.

L'Association du quartier des Eidguenots a également fait part de sa demande auprès de la commission des pétitions du Grand Conseil, qui a auditionné ses représentants.

Les commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont bien entendu le souci des habitant-e-s de ce quartier qui souhaitent garder cet espace vert, sans véhicule motorisé, agréable pour les riverains comme pour les promeneurs, et qui craignent par conséquent qu'une construction d'immeubles entraîne une autre et que, finalement, ce quartier paisible disparaisse peu à peu.

Si les commissaires sont sensibles à cette problématique, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas les compétences pour se prononcer sur cette pétition alors que, en l'état, il n'y a aucune donnée permettant de confirmer la construction de ces immeubles, qu'il n'existe pas de plan localisé de quartier et qu'une commission parlementaire du Grand Conseil a déjà été saisie de la demande.

Au vu de ce qui précède, les commissaires, à l'unanimité, se prononcent pour le classement de la pétition.

Annexe mentionnée

**Pétition des habitants du quartier pour le maintien
d'une zone verte à l'Avenue des Eidguenots**

Ce paisible chemin dans son cadre de verdure est précieux pour jeunes et vieux du quartier. Gardons un espace de villas au milieu des nombreux nouveaux immeubles des environs.

**Notre quartier se densifie chaque jour davantage :
sauvons ce dernier espace vert !**

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------